

# COMMUNE DE LABEGUDE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 12 décembre 2024**

**Présents :** MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

**Excusés et procurations :** MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle, MME SUCHON Emilie à M. BESSON Jonathan, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald.

**Absente excusée :** MME BRUNEL Isabelle.

**Secrétaire de Séance :** MME DUCHAMP Cécile.

**N° 58/2024**

### REVISION LOYER – 3 RUE JEAN MOULIN

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réviser le montant du loyer du logement sis 3 rue Jean Moulin .

En fonction de l'indice INSEE de référence du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, ce loyer (eau comprise) serait, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, à 498 €.

$$486 \times \frac{144.51}{141.03} = 497.99 = \text{arrondi à } 498 \text{ €}$$

Le Maire propose de fixer le loyer à 490 € au 1<sup>er</sup> février 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le montant du loyer (eau comprise) du logement sis 3 rue Jean Moulin à **490 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire,  
Jean-Yves PONTHER

